CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

IR-06

Signalement des incidents

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

IR

Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-06 — Signalement des incidents (PaFF)

Énoncés :

a. Exiger que les membres du personnel signalent les incidents suspects à l'équipe d'intervention en cas d'incident de l'organisation dans [Affectation : délais définis par l'organisation]
b. Donner de l'information sur l'incident à [Affectation : autorités désignées par l'organisation]

Responsable : Aucun

Discussion :

Les types d'incidents signalés, le contenu et la rapidité des signalements, ainsi que les autorités de signalement désignées doivent refléter les lois, les décrets, les directives, la réglementation, les politiques, les normes et les lignes directrices applicables. Les renseignements sur l'incident peuvent informer les évaluations des risques, les évaluations d'efficacité des contrôles, les exigences de sécurité pour l'acquisition et les critères de sélection pour les produits technologiques. Le partage et la divulgation de renseignements personnels devraient être limités, sauf s'ils sont exigés pour assurer un signalement efficace.